



2017-02-012-DGS

nomenclature: 3.1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

OBJET : ACQUISITION DE TERRAIN AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES LANDES

L'an deux mille dix-sept, le neuf février, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme MOUNIER, M. SALLABERRY, M. GARANS, M. COUTIER, Mme PICAT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, Mme BISBAU, Mme MONTAUCET, M. ROBLES, Mme FAURE, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT

ABSENT:

M. POULAERT

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de pouvoirs: 2

Nombre de votants : 32



2017-02-012-DGS - ACQUISITION DE TERRAIN AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES LANDES

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, dans la cadre de la régularisation de l'alignement en bordure de la RD 810, d'acquérir une bande de terrain cadastrée section AI n°1720 et AI n°1721 d'une superficie totale de 199 m² moyennant le prix de 4 000 €.

Cette parcelle a vocation à être ensuite recédée au Comité Ouvrier du Logement, constructeur des logements sociaux sur l'opération immobilière attenante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération de la commission Permanente du Conseil Départemental en date du 12 décembre 2016,

Considérant le projet d'acte rédigé par la Conseil Départemental,

DÉLIBÈRE

DECIDE d'acquérir auprès du Conseil Départemental des Landes les parcelles cadastrées section AI n°1720 et AI n°1721 d'une superficie totale de 199 m²

DIT que cette acquisition se fera moyennant le prix forfaitaire et global de 4 000€ (quatre mille euros)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette transaction

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget de la Commune.

Vote: 32

Pour: 32

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 13 février 2017

Le Maire

